

Contactez-nous !

0 970 808 809



Actualité - Faits divers

     1

    

INTERVIEW. RENAUD GAUDEUL, PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE À FORT-DE-FRANCE

Violences à Océanis : « La question de l'opportunité de réaudier le dossier se posera »

Propos recueillis par la rédaction web / Photo archives

Samedi 6 Juin 2020 - 12h42



Le procureur de la République revient sur les raisons de l'annulation de l'audience du procès des « 7 d'Océanis » ce mercredi 3 juin, veut rétablir quelques vérités et évoque l'avenir de cette procédure.

France-Antilles : L'audience du 3 juin concernant le procès des 7 d'Océanis a suscité beaucoup d'informations contradictoires, pourtant, une semaine avant l'audience, la décision d'annulation était déjà prise ?

Renaud Gaudeul : Cette audience devait venir, initialement, le 13 janvier mais avait été renvoyée le 3 juin, avec un délai suffisant pour préparer les choses. La crise sanitaire a bouleversé les choses, dès lors que nous avons, certes, pu rouvrir la juridiction mais avec des conditions d'accès aux salles d'audience très restrictives. Seules les personnes convoquées pouvant y entrer. Leur capacité a par ailleurs été divisée par deux, du fait des règles de distanciation sociale. C'est dans ces conditions que le président du tribunal judiciaire a pris la décision d'annuler cette audience qui ne pouvait se tenir dans des conditions de publicité satisfaisantes. Décision que j'ai totalement approuvée. Ne pas le faire aurait été irresponsable, aurait pu engendrer de nouveaux troubles que l'on n'aurait pas manqué d'imputer à l'autorité judiciaire. Le 13 janvier, nous avions utilisé la plus grande salle avec la capacité maximum. Cette fois, au lieu de 60 personnes acceptées, nous n'aurions pu accueillir personne. En tout cas, pas autant.?

FA : Vous redoutiez de nouveaux incidents dans ce contexte ?

R.G. : Nous savions tous qu'il y avait des risques de dérapages. Et, si nous avions malgré tout maintenu cette audience, on nous aurait reproché d'en être responsables. Et cette fois-ci, je dis bien cette fois-ci, peut-être à juste titre. D'ailleurs, pour mémoire, l'audience du 13 janvier était une audience de renvoi. Tout le monde savait que les avocats avaient fait la demande et cela n'a pas empêché les débordements. L'audience du mercredi 3 juin ne pouvait raisonnablement être tenue, c'est pourquoi, une semaine avant l'audience, la décision a été prise de l'annuler purement et simplement.?

« Affirmer que l'audience se tiendrait était un mensonge »

FA : Pourquoi alors, certains avocats, dénonçant avoir été informés par communiqué de presse, ont maintenu jusqu'au bout que l'audience aurait bien lieu ?

R.G. : Ainsi que certains avocats l'ont déjà indiqué, aucun d'entre eux n'a été informé par la presse. Dire le contraire est un mensonge. Nous avons fait part à tous les avocats du dossier de la décision d'annulation, avant le communiqué de presse. Ils nous ont tous dit « vous avez parfaitement raison », y compris les avocats les moins faciles. Me Monotuka, qui a ensuite indiqué le contraire, était bien là. C'est pourquoi nous avons appris, avec une surprise évidente, que deux avocats, dont un venu de Paris, tout juste entré dans ce dossier, contestaient

cette décision d'annulation. Si j'en crois ce qui a été indiqué par les autres avocats de la défense, ces deux avocats se sont accaparés la défense « au mépris des règles déontologiques ». Ces deux mêmes avocats ont affirmé que l'audience se tiendrait, ce qui était un mensonge. Leurs confrères de la défense retirés depuis ont indiqué que les prévenus ont été « désinformés, manipulés et avec eux l'opinion publique ». C'est effectivement ce qui s'est passé. Je m'interroge encore aujourd'hui sur cette prise de position de ces deux avocats contraire à l'intérêt de tous et aux règles de droit.?

FA : Me Ursulet affirme, au contraire, que le renvoi de l'audience est illégal, puisque pas contradictoire et pas prononcé en audience publique...

R.G. : Tant le communiqué de presse que l'ordonnance prise par le président du tribunal judiciaire sont très clairs : il ne s'agit pas d'un renvoi mais bien d'une annulation. Si des avocats considèrent que c'est illégal, qu'ils contestent la décision. Cette audience n'est d'ailleurs pas la seule à avoir été annulée, loin de là. Si nous avons repris une partie de l'activité judiciaire depuis le déconfinement, il y a encore des audiences que nous ne pouvons tenir. C'est en raison de cette désinformation donnée par ces deux avocats que nous avons dû finalement prendre la décision de fermer l'accueil au public ce mercredi 3 juin, dès lors que l'autorité préfectorale nous a avisés d'un risque de troubles à l'ordre public.?

« Pas avant un certain nombre de mois »

FA : Maintenant, ce qui intéresse surtout, ce sont les suites réservées à ce dossier, sachant qu'il y a des demandes pour abandonner les poursuites ?

R.G. : Il est difficile de comprendre ce que demandent réellement les personnes poursuivies. Leurs deux avocats ont d'abord insisté pour que l'audience se tienne immédiatement, puis sollicité une nouvelle date d'audience alors même que leurs clients demandent parallèlement l'abandon des poursuites.??

Deux choses sont certaines : la première est qu'aujourd'hui, il est rigoureusement inenvisageable de refixer une date d'audience dès lors que nous ignorons à quelle date nous aurons l'autorisation de rouvrir plus largement l'accès à la juridiction. La deuxième est qu'il faut avoir à l'esprit que cela fait maintenant 5 mois que les tribunaux, en métropole comme ici, traversent une crise sans précédent, en raison dans un premier temps de la grève des avocats puis de la crise sanitaire. Ces 5 mois de crise ont engendré des stocks de dossiers à juger comme nous n'en avons jamais eus. Tous les jours, avec le président, nous nous arrachons les cheveux pour chercher des solutions afin de fixer des dates pour des affaires particulièrement prioritaires : soit parce que les prévenus sont incarcérés dans l'attente de leur procès, soit parce que les victimes de faits particulièrement graves attendent leur procès depuis trop longtemps.

Dès lors, la question du réaudiencement de ce dossier ne se posera pas avant plusieurs mois et il faudra alors s'interroger sur la nécessité de le faire. Nous prendrons en compte l'ancienneté des faits mais nous examinerons aussi si les

prévenus se sont de nouveau fait défavorablement connaître judiciairement. Si aucun nouveau fait ne devait leur être imputable, cela militerait pour le non reaudience de cette affaire.??

FA : Maitre Ursulet indique que vous avez l'intention de depayser cette affaire. Qu'en est-il ?

R.G. : Maitre Ursulet prend le risque d'indiquer faussement à ses clients qu'une audience va se tenir, avec le risque de créer chez eux une inutile colère du fait de la fermeture de la juridiction. Il voudrait provoquer une décision de dépaysement qu'il ne s'y prendrait pas autrement, pour mieux évidemment s'en offusquer ensuite. Je n'ai pas demandé le dépaysement de cette affaire, ni avant l'audience du 13 janvier, ni après car il me semble normal de tout mettre en oeuvre pour que cette affaire qui s'est produite en Martinique soit jugée en Martinique. Je n'ai pas plus de raison de dépayser cette affaire aujourd'hui dès lors qu'il n'y a pas eu de débordement mercredi dernier, grâce notamment à l'attitude responsable des autres avocats qui étaient dans ce dossier et ont dû le quitter à regret. Le fait qu'il y ait des manifestations pacifiques n'est en aucun cas un motif de dépaysement. C'est uniquement s'il devait y avoir de nouveaux débordements que ce dépaysement devrait être envisagé. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour en savoir plus : [CHLORDECONE](#) [VIOLENCES](#)

[Deux plaques vandalisées à l'église ...](#)

[« Ce qui se passe derrière les ...](#)



ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez bientôt toutes nos formules

Pour transmettre un commentaire, merci de vous identifier (ou de vous inscrire en 2min)

[Mot de passe oublié?](#)

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Mémoriser?

[Connexion](#)

[Inscription express](#)

1 COMMENTAIRE

Vos commentaires

alixe 08.06.2020

Si je comprends bien, si les mis en cause ne se font pas remarquer, ce procès n'aura pas lieu ?!!! Belle

prime à cette minorité violente, qui saura faire savoir que "la justice coloniale" a plié, et qui continuera, voire accentuera, ses exactions ! Les victimes, monsieur le Procureur, ce sont les martiniquais, otages de groupes dont le seul objectif est la destabilisation de notre territoire !

[Signaler au modérateur](#) [Répondre](#)

A Découvrir Aussi

Contenus Sponsorisés

Ces entreprises travaillent sur une cure pour le coronavirus - et vous pouvez investir dedans

[eToro Blog Post](#)

Découvrez les offres sur les Tiguan en stock

[Volkswagen](#)

L'astuce que la plupart des utilisateurs de Mac ne connaissent pas

[MacKeeper](#)

Les propriétaires français remplacent leur chaudière fioul par une pompe à chaleur

[Pompe à Chaleur](#)

Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 6,8% de rentabilité...Le journal du placement

[Le Journal Du Placement](#)

Thiais : ces Français qui ne paient pas l'isolation de leur maison !

[Mes Combles Gratuits](#)

par Taboola

A Découvrir Aussi

Ces entreprises travaillent sur une cure pour le coronavirus - et vous pouvez investir dedans

[eToro Blog Post](#)

Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 6,8% de rentabilité...Le journal du placement

[Le Journal Du Placement](#)

Quitoque lance une offre découverte exceptionnelle

[Paniers à Cuisiner Quitoque](#)

Vous êtes autorisé à faire tout ce que vous voulez dans ce jeu

[GoT PC Game](#)

Les moins de 60 ans qui paient +2500€ d'impôts vont apprécier le dispositif, faites le test !

[Réduction Fiscale](#)

Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 7% de rentabilité

[Top Economie](#)

Sur le même thème



MARTINIQUE



UNE

« Ce qui se passe derrière les murs de la...

Propos recueillis par la rédaction web / Photo archives - Jeudi 4 Juin 2020

France-Antilles : Le confinement a exacerbé votre colère, pourquoi, aujourd'hui, estimez-vous que...

2 commentaires

[WhatsApp](#)
[Facebook](#)
[Twitter](#)


MARTINIQUE

Meurtre de Christopher Evans à Saint-Joseph :...

Rédaction web / Photo DR - Mardi 26 Mai 2020

Une fin d'année à l'image de 2019. Le samedi 28 décembre, Christopher Evans, 34 ans,...

1 commentaire

[WhatsApp](#)
[Facebook](#)
[Twitter](#)


MARTINIQUE

Violences à Océanis : l'audience des 7...

Rédaction web / Photo JME (archives) - Mardi 26 Mai 2020

Des appels à soutenir les sept militants étaient lancés et de nombreux collectifs demandaient...

[WhatsApp](#)
[Facebook](#)
[Twitter](#)


UNE

Incendie dans un squat à Bellevue

Photos et vidéos DR et J.-M.E. - Dimanche 24 Mai 2020

Pour des raisons encore inconnues, l'incendie s'est propagé entre le rez-de-chaussée, l'étage et le toit...

2 commentaires

[WhatsApp](#)
[Facebook](#)
[Twitter](#)

A la une





MARTINIQUE

CTM : voie d'eau pour la majorité sur le...

Hervé Brival - Vendredi 12 Juin 2020

Tout le monde s'attendait à des débats vifs lors de la présentation du rapport du président...

[WhatsApp](#) [Facebook](#) [Twitter](#)



UNE

« La parole échangée avec respect va nous...

Propos recueillis par Virginie Monlouis-Privat - Jeudi 11 Juin 2020

Quelques jours après la destruction de deux statues de Victor Schoelcher, à Fort-de-France et à...

1 commentaire

[WhatsApp](#) [Facebook](#) [Twitter](#)



VIE LOCALE

L'après-confinement : premier mariage à...

Texte et photos Hdb - Jeudi 11 Juin 2020

Au premier rang de ces nouvelles règles sanitaires : un nombre de personnes limité à 10 pour...

[WhatsApp](#) [Facebook](#) [Twitter](#)



UNE

Eau : une offre à 225 000 euros pour...

H. S. - Vendredi 12 Juin 2020

225 000 euros, c'est la somme qui sera proposée par la CTM au propriétaire du terrain pour...

1 commentaire

[WhatsApp](#) [Facebook](#) [Twitter](#)



UNE

Distribution de masques par le Medef

E. H.-H. - Vendredi 12 Juin 2020

D'entrée de jeu, le président du Medef répond à la question que tous se posent :...

[WhatsApp](#) [Facebook](#) [Twitter](#)

DERNIERS COMMENTAIRES

< 1/5 >

L'ACTU EN IMAGES





ÉDUCATION

Le recteur en visite à l'école de l'Ermitage



SUD

A Petit Bourg, le chantier de l'église avance



SUD

Estelle, la dernière maman de Sainte-Luce

[Voir tous les diaporamas](#)

VIDÉOS



Une marche contre le racisme à Fort-de-France



Eau : surpresseur de Thoraille :...

D.P.
Samedi 6 Juin 2020



Rassemblement contre le racisme

Reportage Jean-Marc Etifier
Samedi 6 Juin 2020



We are the world Martinique,...

D. P.
Vendredi 5 Juin
2020

[Voir toutes les vidéos](#)

SUIVEZ-NOUS



[➤ Inscrivez-vous aux Newsletters](#)

LES ARTICLES LES + LUS

1. L'après-confinement : premier mariage à Schoelcher

4. Que ferez-vous pour les grandes vacances ?

2. Le Covid arrive par avion : faut-il craindre les voyageurs ?

5. Les dernières offres de Pôle Emploi

3. Coronavirus : 15 nouveaux cas confirmés depuis vendredi

6. Deux lycées ont rouvert

VIDÉOS



Une marche contre le racisme à Fort-de-France



Eau : surpriseur de Thoraille :...

D.P.
Samedi 6 Juin 2020



Rassemblement contre le racisme

Reportage Jean-Marc Etifier
Samedi 6 Juin 2020



We are the world Martinique,...

D. P.
Vendredi 5 Juin 2020

[Voir toutes les vidéos](#)

FA MARTINIQUE
FRANCE-ANTILLES

ACTUALITÉS

Faits divers

SPORT

Football

LOISIRS

Sortir

PRATIQUE

Météo

ANNONCES

Avis de remerciements
Petites annonces

OPINIONS

Tribune

MOBILE

Application journal France-Antilles Martinique

Application Actu d'info en continu France-Antilles Martinique

Economie

Cyclisme

Agenda

Athlétisme

Vacances en Martinique

Handball

Randonnées en Martinique

Basketball

Autres Sports

Volleyball

Tennis

Surf

Autres Sports

Social

Société

Politique

Education

Environnement

Santé

Sciences et Recherche

Divers

France

CRÉOLA

Lire le magazine
Créola

Consulter le blog
Créola

[Nous contacter](#)
[Publicité](#)
[Partenaires](#)
[CGU/CGV](#)
[Cookies](#)
[Données personnelles](#)
[Charte de bonne conduite](#)
[Règlements des jeux concours](#)

Nous suivre :

 Instagram

 Facebook

 Twitter

 RSS



Sites du Groupe : [Actualité Guadeloupe](#) | [Actualité Guyane](#) | [Immobilier et voiture occasion Martinique](#) | [Annonces Légales Martinique](#) | [Radio Nostalgie Martinique](#)

Partenaires : [Aveugles et mal-voyants](#) | [ActuLegales.fr](#) | [ePresse](#)

© Tous droits réservés FranceAntilles.fr 2008-20202008-2020 - [Mentions légales](#)